



ACTORS STUDIO COMPANY

ASSOCIATION LOI DE 1901 N° W133017106



CONTRAT D'ADHESION

SECTION LYCÉE

Entre les soussignés :

Actors Studio Company

Association loi 1901

Adresse postale : 31 allée des Mimosas, les terrasses de Cassis, 13260 CASSIS

Et (informations concernant le représentant légal de l'élève):

Nom¹ :

Prénom¹ :

Adresse¹ :

Téléphone¹ :

Mail¹ :

dénoté ci après l'adhérent,

a été convenu ce qui suit :

Désignation : Atelier de Théâtre

Participant:

Nom² :

Prénom² :

Téléphone² :

Mail² :

Je souhaite recevoir les informations sur les coordonnées du (entourer la mention utile):

-Représentant légal

-Participant

-Les deux



Le contractant s'engage aux conditions suivantes :

1) Lieu de l'atelier :

Institution Sainte-Trinité
55, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
13009 – MARSEILLE

2) Durée du contrat : du au

3) Forfait indivisible :

280€ TTC pour l'année scolaire versés le jour de la remise du contrat.

ATTENTION : Le désistement en cours de période ne donnera lieu à aucun remboursement!

L'adhérent peut payer en **une, deux (140€ et 140€)** ou **trois (100€, 90€ et 90€)** chèques datés du jour de la signature du contrat, libellés à l'ordre de «**Actors Studio Company**» et joints avec ce dernier. Ces chèques seront mis à l'encaissement, le 1er dès réception, les autres à partir du 1er du mois de janvier et d'avril. L'adhérent s'engage à veiller à l'approvisionnement de son compte épargne lors des échéances définies ci-avant.

ATTENTION : Tout dossier incomplet sera refusé!

4) Descriptif de l'atelier

Le nombre de séances par semaine sera établi en concertation avec l'Institution et donnera lieu à l'établissement d'un planning qui sera communiqué à l'adhérent. Pendant la période définie à l'article 2, la compagnie communiquera à l'adhérent les éventuelles modifications de ce planning. L'année est composée d'un total de 31 séances.

5) Vacances scolaires

Il n'y a pas de séances pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Les vacances de Pâques donneront lieu, sur l'établissement, aux répétitions générales des sections du lycée et du collège.

6) Représentations de fin d'année (Festival des 3 Arceaux)

Les représentations de fin d'année donneront lieu à la perception d'un droit d'entrée pour permettre d'amortir le coût d'achat des accessoires supplémentaires nécessaires à la mise en scène. Ce coût, fixé en fonction de la représentation, n'excédera pas **8€** par spectateur adulte (18ans et plus), **5€** par spectateur mineur (entre 6 et 18 ans) ou étudiant, et gratuit pour les moins de 8 ans. Un espace buvette est organisé par l'A.P.E.L.

7) Garantie

L'adhérent ne sera soumis à aucun autre versement à l'association hormis ceux prévus aux articles 3 et 6 du présent contrat.

8) Costumes

La compagnie ne prend pas en charge la location des costumes nécessaires aux représentations de fin d'année scolaire.

9) Vidéo / Photographie

Lors des représentations de fin d'année scolaire, les photographies et vidéos à titre privé sont autorisées. Leur commercialisation est totalement interdite. Des vidéos spectacles en téléchargement seront à la vente en fin d'année au tarif de **7€**.

10) Encadrement



L'encadrement des interventions est assuré par Nathan ATTIA.

11) Sécurité

L'ASC décline toutes responsabilités en cas d'absence d'un participant dès le début du cours

Fait à Marseille le ³ :

En Deux Originaux

L'adhérent ⁴ :
(son tuteur légal si mineur)

L'association
Le président : M. ATTIA Nathan

L'association vous prie de joindre votre paiement avec le présent contrat comme stipulé à l'article 6.

Toute l'équipe de «Actors Studio Company » vous remercie pour la confiance que vous lui accordez. En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus sincères salutations.

■ **Siège social de « Actors Studio Company »**

Adresse postale 31 allée des Mimosas, les terrasses de Cassis, 13260 CASSIS

TELEPHONE : 07 68 36 19 28

E-Mail : actorsstudiocompany@gmail.com

Facebook: ASC- Actors Studio Company

1 Information concernant le tuteur légal du participant ³ Dater ce document

2 Information concernant le participant ⁴ Faire précéder la signature par la mention : « Lu et approuvé »

